

C- Employeurs

3- Inscription à l'activité et suivi

Lorsqu'un employeur vous a confirmé son inscription, vous pourriez assurer un suivi avec lui. Faites-lui parvenir un document plus complet sur votre événement (Ex. Déroulement de la soirée, [les modalités d'accès et de stationnement](#), etc.) accompagné de votre programme de commandites (s'il y a lieu). Vous pouvez aussi clarifier avec lui un certain nombre d'éléments :

- Nombre de représentants
 - Certains comités ont limité le nombre de représentants à 3 personnes. Au-delà de ce nombre, les compagnies devaient payer un prix par personne.
 - En fonction, du nombre de représentants acceptés, vous pouvez aussi déterminer un nombre de places de stationnement limité.
- Types de représentants
 - Beaucoup d'étudiants ont trouvé intéressant le fait d'avoir un représentant plus technique (ex. ingénieur ou gestionnaire) combiné à un représentant plus généraliste (ex. ressources humaines).
- Modalités de paiement
 - Vous pouvez vous constituer des contrats et des factures.